

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 17 NOVEMBRE 2009</p>

Présents :

Franck BARBIER
Ghislaine DENISSELLE
Sophie DICTUS
Aurore DOLAY
Thomas FLAMENT
Laure FROISSART
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Sandrine LEMAITRE
Sébastien MALAPEL
Quentin MALLET
Fanny MONTIBELLER

Excusés :

Jean-Pierre BOGIALLA (Pouvoir à Philippe JOSPIN)
Philippe FREYCHAT (Pouvoir à Bernard KAMINSKI)
Cyril GARNIER (Pouvoir à Sébastien MALAPEL)
François-Xavier LEPOUTRE (Pouvoir à Franck BABIER)

1° Informations générales

F BARBIER présente les informations suivantes :

- Des élections vont se dérouler au courant du 1^{er} semestre 2010 pour renouveler le collège des représentants des étudiants au conseil d'UFR.
- La convention avec l'Ecole de management WESFORD ne sera pas signée en raison de la condamnation de cette école.
- Un dossier de demande de perception de la taxe d'apprentissage a été déposé.
S MALAPEL demande à ce que les responsables de suivi de stage soient informés de cette démarche afin de servir de relais auprès des entreprises.
- En ce qui concerne les dossiers d'habilitation, il semble que l'habilitation soit acquise pour la licence. Concernant le master, des négociations sont en cours avec l'Université de Lille. Le master IMES va disparaître au profit d'un master enseignement qui sera proposé au niveau académique, l'association avec l'Université d'Amiens ne pourra donc de ce fait se prolonger.
- L'effectif des étudiants pour 2009 a augmenté de 10%, principalement en 1^{ère} année.

2° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 06/07/09

Le compte rendu du conseil d'UFR du 06/07/09 est adopté à l'unanimité.

3° Présentation du calendrier du second semestre

Les membres du conseil n'ont pas de remarque particulière à apporter.

4° Décision Budgétaire Modificative

G DENISSELLE présente la DBM qui a été présentée au conseil d'administration du 08/10/09. C'est la dernière DBM de l'année comptable. Il s'agit de constater des recettes supplémentaires pour le Diplôme d'Université « Sciences du Mouvement Humain » en raison d'un nombre d'inscriptions supérieur aux prévisions et de l'attribution d'une somme de 18 000€ pour le financement des heures complémentaires liées aux différents projets.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

5° Budget 2010

F BARBIER donne la parole à G DENISSELLE pour la présentation du budget 2010. Concernant les recettes, celles-ci s'établissent à 227 011€, constituées pour 211 011€ de recettes provenant des crédits de fonctionnement pédagogiques et des différents projets pédagogiques, en sachant que les crédits de fonctionnement pédagogiques ne sont attribués qu'à hauteur de 90%. Les 16 000 € restants constituent les ressources propres de la composante.

Au niveau des dépenses, la somme prévisionnelle nécessaire au paiement des heures complémentaires a été provisionnée. Le reste des dépenses a été réparti et budgété à hauteur de 90%. Une somme de 12 420€ a également été prévue pour les prestations internes (téléphone, affranchissement, reprographie...).

S MALAPEL fait remarquer que le montant prévu pour les subventions a diminué.

F BARBIER précise que cette somme pourra être réévaluée quand le complément de budget sera attribué.

Le budget 2010 est adopté à l'unanimité.

6° Primes de responsabilité

F BARBIER indique les sommes à répartir entre les différents bénéficiaires. Les primes de charges administratives et les primes de responsabilités pédagogiques représentent un montant global de 8 000€ et les vacations pour activités accessoires un montant de 6 000€.

Les montants des primes sont adoptés à l'unanimité.

7° Demandes de subvention

**Permis côtier* : les porteurs du projet n'ont pas fourni de présentation. F BARBIER indique au conseil qu'il s'agit d'un projet qui permettrait de financer en partie l'obtention du permis côtier. Or ce projet nécessiterait une participation financière des étudiants pour valider un module, ce qui est impossible. F BARBIER ne souhaite donc pas que la FSMS participe au financement.

**Nuit du futsal 2010* : il s'agit d'un projet non tutoré qui se déroule depuis 9 ans. Il a pour cibles les équipes de jeunes, les équipes d'entreprise et cette année les équipes féminines. Ce projet réunit entre 600 et 700 joueurs pour un budget total de 13 000€. B KAMINSKI indique que ce type de projet peut faire l'objet d'une demande de financement de la part des Vice-présidents chargés du sport de Valenciennes Métropole. F BARBIER propose une subvention de 500€.

Vote pour l'attribution de 500€ de subvention :

Vote à l'unanimité.

**Association STAPS VA* : A DOLAY présente l'action de l'association STAPS VA. La subvention demandée est de 800€ pour le fonctionnement de l'association et 2 000€ pour les événements organisés (500€ prévus pour l'action « Active ton bien être ») ainsi que les actions de formation juridique des membres de l'association et la participation aux congrès ANESTAPS.

F BARBIER insiste sur l'utilité de l'association, son dynamisme et la participation aux travaux de l'ANESTAPS.

S DICTUS indique que l'association pourrait trouver des fonds concernant la formation auprès de clubs service sur présentation d'un dossier étoffé. Elle souhaite par ailleurs être invitée aux différents événements que les étudiants proposent.

F BARBIER propose de voter pour un montant de subvention de 1 300€, montant restant disponible sur le budget initial et demande aux responsables de l'association de solliciter le conseil plus tard dans l'année en fonction des résultats de recherche de financement extérieurs.

Vote pour l'attribution de 1 300€ de subvention :

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 19h45.